Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 015-200066637-20261109-2026_DPRSDT_466-AR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Versement de la part intercommunale de l'aide économique « soutien à l'investissement des opérateurs économiques » à Monsieur Damien ROUSSET, Auberge de l'Allagnonette à Saint-Poncy

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2026-CC-035 en date du 29 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Vu la convention relative aux aides aux entreprises entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Hautes Terres Communauté, signée le 5 avril 2023, permettant à Hautes Terres Communauté de cofinancer les projets bénéficiant du programme LEADER ;

Considérant le programme européen LEADER, porté par le groupement d'action locale Auvergne-Rhône-Alpes Cantal pour la période 2023-2027, dont le comité de programmation sélectionne des projets contribuant à la réalisation de la stratégie locale de développement Cantal 3 V : « Viable, Vivable, Vivant », et attribue l'aide financière européenne ;

Considérant l'appel à projets AAP 1.1 « Soutien à l'investissement des opérateurs économiques dans les activités de proximité du secteur marchand » constituant la fiche-action n°1 : « Attractivité et renforcement des activités économiques » du dispositif 501 « Porter un projet LEADER » du programme Régional FEADER 2023-2027 AUVERGNE-RHONE-ALPES, porté par le GAL AUVERGNE-RHONE-ALPES CANTAL 2023-2027 ;

Vu la délibération n°2024-CC-084 de Hautes Terres Communauté du 11 avril 2024 approuvant le cofinancement du dispositif LEADER « Soutien à l'investissement des opérateurs économiques » et le règlement d'attribution de ce soutien ;

Vu la décision du Président n°2026-DPRSDT-044 en date du 12 février 2026, attribuant une aide d'un montant de 3 933,54 € à Monsieur Damien ROUSSET, pour son projet de « modernisation de l'équipement professionnel et réaménagement des espaces techniques » pour l'auberge de l'Allagnonette à Saint-Poncy, sous réserve de l'attribution de l'aide LEADER dans le cadre du dispositif « Soutien à l'investissement des opérateurs économiques » en application du règlement d'attribution des aides ;

Vu la décision favorable prise en Comité de programmation LEADER ;

Considérant les factures acquittées transmises par Monsieur Damien ROUSSET, présentant une dépense de 50 343,78 € HT, montant supérieur au prévisionnel ;

DECIDE

Article 1 : De verser une subvention d'un montant de 3 933,54 €, représentant 8 % de la dépense éligible réalisée, à Monsieur Damien ROUSSET pour son projet de « modernisation de l'équipement professionnel et réaménagement des espaces techniques » pour l'auberge de l'Allagnonette à Saint-Poncy, dans le cadre du dispositif de soutien à l'investissement des opérateurs économiques et en application du règlement d'attribution des aides ;

Envoyé en préfecture le 13/11/2026

Reçu en préfecture le 13/11/2026

Publié le

ID : 015-200066637-20261109-2026_DPRSDT_466-AR

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 3 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.